



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-cinquième session

EUR/RC65/4 Rev.1 Add.1

Vilnius (Lituanie), 14-17 septembre 2015

13 septembre 2015

150752

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-deuxième Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe – Rapport de la cinquième session

Le présent document est le rapport de la cinquième et dernière session du vingt-deuxième Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CPCR), qui s'est tenue à Vilnius (Lituanie) le 13 septembre 2015, à la veille de l'ouverture de la soixante-cinquième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe. Il doit être lu en parallèle avec le rapport consolidé sur les travaux du vingt-deuxième CPCR (document EUR/RC65/4 Rev.1).

Introduction

1. Le vingt-deuxième Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CPCR) a tenu sa cinquième et dernière session à LITEXPO, Vilnius (Lituanie) le dimanche 13 septembre 2015, à la veille de l'ouverture de la soixante-cinquième session du Comité régional de l'Europe (CR65). Les membres de l'Autriche et du Turkménistan se sont fait excuser.

2. Le Président note que le rapport de la quatrième session du vingt-deuxième CPCR a été approuvé par voie électronique et que le CPCR a tenu une série de téléconférences durant l'année, entre les sessions (annexe 1).

3. Dans ses remarques liminaires, la directrice régionale signale que depuis la session précédente du CPCR, le secrétariat s'est concentré sur les préparatifs du CR65 et sur l'accélération de la mise en œuvre de plans de travail. Une réunion des ministres de la Santé du Réseau-santé de l'Europe du Sud-Est et la 35^e réunion plénière de ce Réseau se sont tenues à Belgrade (Serbie) à la fin juin 2015, et la deuxième réunion de haut niveau dans le cadre de l'Initiative des petits pays (qui rassemble les représentants des huit pays de la Région européenne de l'OMS comptant moins d'un million d'habitants) a eu lieu à Soldeu (Andorre) au début du mois de juillet. En outre, elle a assisté, avec le directeur général de l'OMS, à un forum international sur la santé qui s'est tenu à Achgabat (Turkménistan) les 21 et 22 juillet 2015.

4. Parmi les changements survenus dans l'équipe de la direction générale du Bureau régional, citons la mutation du docteur Guénaël Rodier (directeur de la division des maladies transmissibles, de la sécurité sanitaire et de l'environnement), qui devient directeur de la coordination du Règlement sanitaire international (2005) au Siège de l'OMS, et son remplacement par le docteur Nedret Emiroglu, ainsi que le prochain départ à la retraite du docteur Agis Tsouros (directeur de la division de la politique et de la gouvernance pour la santé et le bien-être) et son remplacement temporaire par le docteur Piroska Ostlin.

Ordre du jour et programme provisoires de la soixante-cinquième session du Comité régional

5. La directrice régionale présente l'ordre du jour provisoire (annoté) du CR65 (document EUR/RC65/2 Rev.2 Add.1). Au point 2 c) de l'ordre du jour provisoire, la directrice régionale et le commissaire européen présenteront la collaboration future entre leurs deux organisations. Au point 3 de l'ordre du jour provisoire, des débats distincts seront tenus sur trois sujets techniques transmis aux comités régionaux par l'Assemblée mondiale de la santé : les stratégies mondiales du secteur de la santé concernant le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles (2016-2021) ; la mise en place, le suivi et l'évaluation des capacités fonctionnelles de base pour la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005) ; et les stratégies mondiales relatives aux services de santé intégrés et centrés sur la personne et aux ressources humaines pour la santé. Des documents d'information ont été préparés sur chacun de ces thèmes.

6. Au point 5 a) de l'ordre du jour provisoire, le Comité régional sera invité à examiner un document intitulé « Promouvoir les mesures intersectorielles et interagences pour la

santé et le bien-être dans la Région européenne de l'OMS » (document EUR/RC65/16), remanié à la lumière des commentaires formulés lors de la quatrième session du vingt-deuxième CPCR et d'une consultation ultérieure sur Internet avec les États membres. Une table ronde sur les partenariats sera organisée au point 5 g) de l'ordre du jour provisoire, avec la participation de la directrice régionale, du directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et du vice-directeur général de l'alliance GAVI.

7. Un débat général sur la réforme de l'OMS au point 5 h) de l'ordre du jour provisoire sera suivi d'un examen de trois aspects précis : la responsabilisation et la conformité ; la réforme de la gouvernance mondiale ; et les activités de l'OMS lors des flambées épidémiques et des situations d'urgence ayant des conséquences sanitaires et humanitaires (catégorie 5 du budget programme 2014-2015 de l'Organisation). Les deux premiers aspects seront abordés lors de séances d'information, tandis que le troisième devrait donner lieu à un débat de fond plus important.

8. Le thème « Migration et santé dans la Région européenne de l'OMS » fera l'objet d'un débat lors de l'un des déjeuners ministériels de la session et a été ajouté comme sujet d'une séance d'information technique. À ces deux occasions, il conviendra de s'attacher aux aspects de la migration concernant la santé et la santé publique.

Désignations et élections, y compris pour les comités techniques

9. Le Président rappelle que le Comité permanent s'est accordé sur une liste de présélection de candidats lors de sa session précédente. Cette liste sera distribuée aux chefs de délégation le lendemain. Le secrétariat a reçu des déclarations officielles de retrait des candidatures de la République de Moldova pour le Conseil exécutif, et de la Slovaquie et de l'Ouzbékistan pour le Comité permanent.

Commission de vérification des pouvoirs

10. Le CPCR convient qu'un Comité des pouvoirs constitué de la même manière que l'année dernière devra être instauré et décide que pour le CR65, il doit se composer du bureau du CPCR et d'un membre du Comité permanent, avec le soutien du service juridique de l'OMS.

Projets de résolution et de décision pour la soixante-cinquième session du Comité régional

11. Le Président attire l'attention sur un certain nombre de projets de résolution révisés pour le CR65 et datés du 13 septembre 2015, reprenant les amendements proposés (dans les délais fixés par le Règlement du Comité régional) par les États membres de l'Union européenne et la Norvège. Le Comité permanent approuve, sur le fond, ces projets de résolution révisés. La directrice régionale annonce au CPCR que les projets de résolution révisés seront mis en ligne sur le site Web du Comité régional, dans les langues de travail de la Région européenne, pour le début de la session.

12. En ce qui concerne la procédure, les membres du CPR se montrent toutefois préoccupés du fait que ces amendements ont été présentés tardivement, qu'ils ne sont disponibles qu'en anglais et que plusieurs d'entre eux font référence à des directives de l'Union européenne sans que cette dernière n'accorde la réciprocité aux résolutions adoptées par les organes directeurs de l'OMS. Le Comité permanent recommande donc qu'à l'avenir, les projets de résolution du Comité régional présentés au Comité permanent lors de sa session de mai soient soumis par écrit à tous les États membres pour consultation durant le mois de juin, après la clôture de l'Assemblée mondiale de la santé.

13. Le directeur de la division des systèmes de santé et de la santé publique apporte une clarification sur l'intention du projet de résolution intitulé « Les priorités en matière de renforcement des systèmes de santé dans la Région européenne de l'OMS pour 2015-2020 : joindre le geste à la parole concernant les systèmes centrés sur la personne » (document EUR/RC65/Conf.Doc./7 Rev. 1), qui est d'exprimer le soutien du Comité régional à ces priorités stratégiques et à un rapport à mi-parcours, en 2018, ayant pour thème principal la protection financière. La directrice de la division de l'information, des bases factuelles, de la recherche et de l'innovation met en garde contre l'emploi, pour qualifier l'information sanitaire et les systèmes d'information sanitaire, du terme « de qualité garantie » tel qu'il est repris dans un projet d'amendement du paragraphe 4 c) de ce projet de résolution.

Déclarations à prononcer par des membres du CPR pendant le CR65

14. Le président explique au CPR que les déclarations à prononcer par ses membres pendant le CR65 ont été rédigées et distribuées à tous les membres du CPR. Après avoir examiné ces déclarations, les membres proposent plusieurs modifications mineures : en ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour provisoire, faire référence aux trois réunions et aux deux téléconférences organisées par le sous-groupe du CPR sur la gouvernance ; en ce qui concerne le point 5 a) de l'ordre du jour provisoire, se référer aux cours de formation de l'OMS dans le domaine de la diplomatie de la santé ; en ce qui concerne le point 5 c) de l'ordre du jour provisoire, se référer à la rédaction du rapport sur la Charte de Tallinn ; en ce qui concerne le point 5 g) de l'ordre du jour provisoire, se référer à l'outil mis au point par le vingt et unième CPR pour l'évaluation des candidats aux comités de l'OMS, et aux deux téléconférences organisées par le sous-groupe du CPR ; et, plus généralement, raccourcir les déclarations sur les points 5 d) et 5 e) de l'ordre du jour provisoire.

15. Le représentant du Portugal convient de remplacer le membre de l'Autriche, et d'effectuer la déclaration au point 5 d) de l'ordre du jour provisoire.

Autres questions à l'ordre du jour

16. Reconnaisant le soutien fourni par le secrétariat et la directrice régionale, les membres sortants du Comité permanent se félicitent de leur mandat qui leur a apporté un important enrichissement professionnel. La directrice de la Division de l'information, des bases factuelles, de la recherche et de l'innovation attend avec intérêt la nomination d'un

représentant du Comité permanent au sein du groupe régional d'experts sur les contextes culturels de la santé.

17. Le Comité permanent attire l'attention sur l'importance de la santé publique, mais fait remarquer que le délai pour la soumission de propositions concernant les points à inscrire à l'ordre du jour de la 138^e session du Conseil exécutif est arrivé à échéance. En outre, la Région européenne s'est prononcée (dans le contexte de la réforme de l'OMS) en faveur du raccourcissement de l'ordre du jour des réunions des organes directeurs de l'OMS. Dans ces circonstances, il est demandé à la directrice régionale de soulever cette question auprès du directeur général, et d'œuvrer en faveur de l'inscription du point à l'ordre du jour du Conseil exécutif à une session ultérieure.

Annexe 1. Rapport des téléconférences avec les membres du Comité permanent du Comité régional

En 2014-2015, le vingt-deuxième Comité permanent du Comité régional pour l'Europe (CPCR) a tenu quatre téléconférences entre ses sessions, pour discuter des questions en suspens. En octobre 2014, les membres du CPCR ont poursuivi leur débat sur la nécessité d'instaurer des sous-groupes au CPCR et la composition de ces derniers. En décembre 2014, ils ont reçu un compte rendu du débat engagé au niveau mondial sur l'allocation stratégique des ressources. En juillet 2015, les membres du CPCR ont examiné les nouvelles versions des documents de travail et projets de résolutions, et finalisé l'ordre du jour et le programme provisoires du CR65. Enfin, au début de septembre 2015, le CPCR a tenu une téléconférence pour examiner les candidatures reçues des États membres du groupe C pour siéger au Comité permanent du Comité régional, et s'entendre sur une liste restreinte. Le Comité permanent a également passé en revue et approuvé les modifications apportées à l'ordre du jour et au programme provisoires du CR65, notamment les détails de certains points de l'ordre du jour, et de nouveau examiné les projets de résolution.

= = =